

Étude publique

Mise à jour annuelle du Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030

Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise



Présentée par le Service de la
diversité et de l'inclusion sociale et
le Bureau des commissaires

4 juin 2025



Crédit photo : Manoucheka Loris

Table des matières

1. Définitions
2. Plan municipal en accessibilité universelle (AU) 2024-2030
3. Bilan des réalisations 2024
4. Mise à jour 2025
5. Conclusion
6. Échanges et questions

Annexe A : Indicateurs de progression (mise à jour 2025)

Annexe B : Liste des actions suivies en 2025

1. Définitions



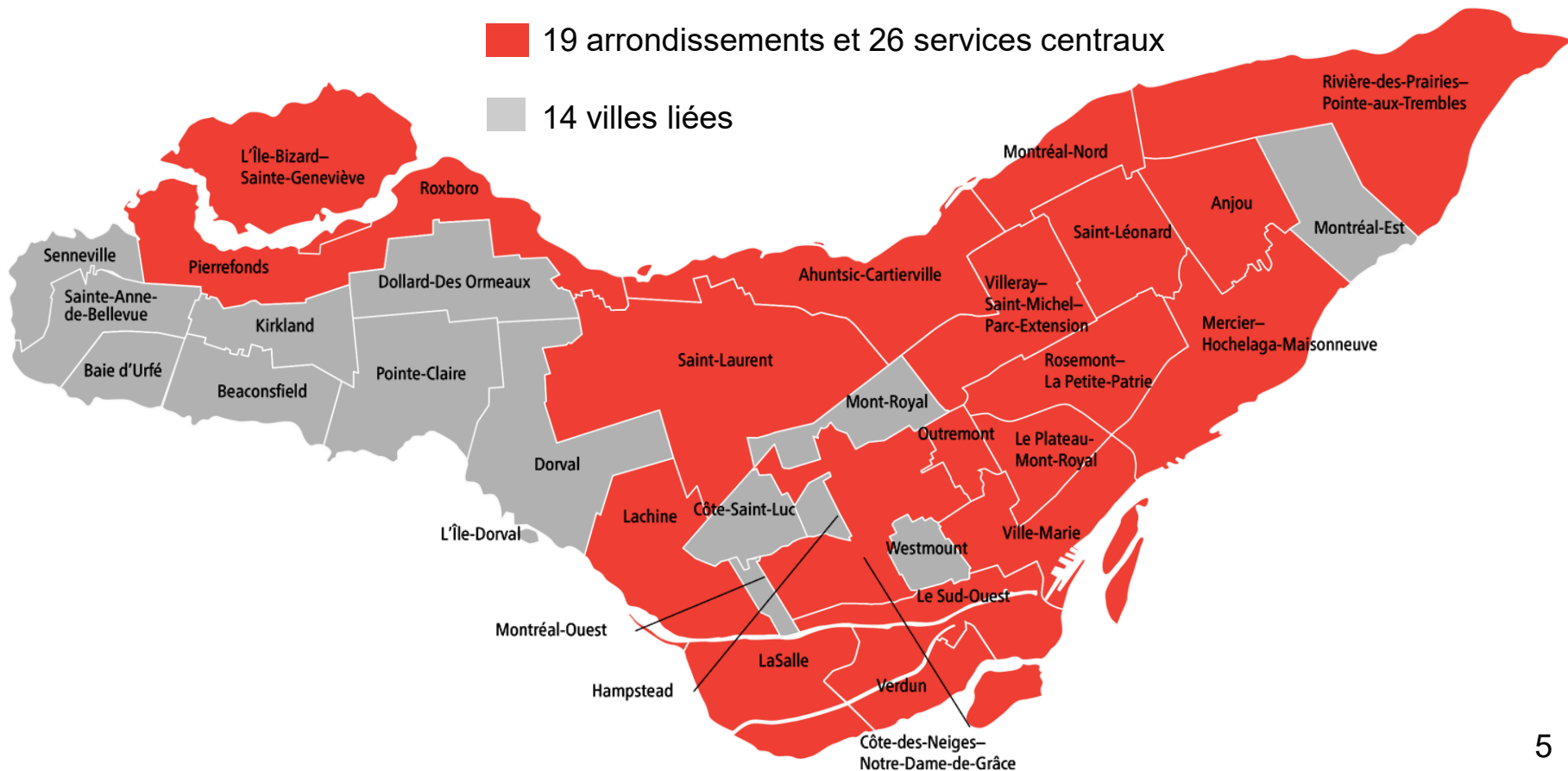
Concepts

Accessibilité universelle (AU) : Caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents

Diversité capacitaire : Diversité, au sein de la population, des capacités motrices, intellectuelles, cognitives, de la parole ou du langage, visuelles, auditives ou associées à d'autres sens

Capacitisme : Forme de discrimination qui marginalise, infériorise et exclut les personnes considérées comme anormales ou inférieures sur les plans physique, cognitif, intellectuel, psychique ou sensoriel

Montréal (Ville et agglomération)



Compétences municipales

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, chapitre C-11.4 :

1. L'aménagement et l'urbanisme
2. La promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social et en matière d'environnement et de transport
3. La récupération et le recyclage des matières résiduelles
4. La culture, les loisirs et les parcs
5. Le logement social
6. Le réseau artériel
7. L'assainissement des eaux
8. La police
9. Le dépannage et le remorquage des véhicules
10. La cour municipale

En plus de ces champs de compétences, la Ville de Montréal est également le plus grand employeur du grand Montréal, avec plus de 27 000 employées et employés.

Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

La Ville de Montréal a l'obligation légale de produire et de publier annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi qu'un bilan de ses réalisations. La Ville de Montréal répond à cette obligation par les 2 documents suivants :

- ❖ **Plan municipal en accessibilité universelle (AU)** : Document pluriannuel qui présente les priorités municipales en AU, les résultats attendus, ainsi que la stratégie de mise en œuvre et de mesure des avancées.
- ❖ **Bilan des réalisations et actions suivies** : Document annuel de reddition de compte sur l'avancement du Plan municipal en accessibilité universelle. Il inclut le bilan des réalisations de l'année précédente, un rapport de la progression vers l'atteinte des résultats, ainsi que la mise à jour des actions suivies pour l'année en cours.

2. Plan municipal en AU 2024-2030



Fondements et priorités du plan



Priorités 2024-2030

Priorité 1 Engagement

En 2030, la Ville de Montréal intègre de manière stratégique et transversale l'accessibilité universelle à tous ses processus, dans l'ensemble de ses champs de compétences.

Priorité 2 Avancées

En 2030, les avancées en AU sont visibles sur tous les plans (architecture, urbanisme, services, programmes, communication).

Priorité 3 Leadership

En 2030, la Ville de Montréal assume son rôle de leader : elle promeut l'AU et lutte contre le capacitisme au sein de son organisation et sur le territoire montréalais.

Mesure de la progression

Objectif : Assurer agilité et innovation dans les moyens et atteindre l'impact visé par le Plan municipal en AU 2024-2030

Modalités utilisées : suivi d'actions, suivi d'indicateurs de progression, reddition de comptes, comité de suivi, évaluations et apprentissages

Établissement des cibles de progression :

- **31 indicateurs** ont été déterminés pour permettre de suivre la progression
- Pour établir un point de départ, des **données de base** ont été collectées en 2024 pour 14 indicateurs.
- À partir des données de base, des **cibles** seront établies pour chaque indicateur, à compter de 2025-2026

3. Bilan 2024 des réalisations



Méthodologie du bilan

Données

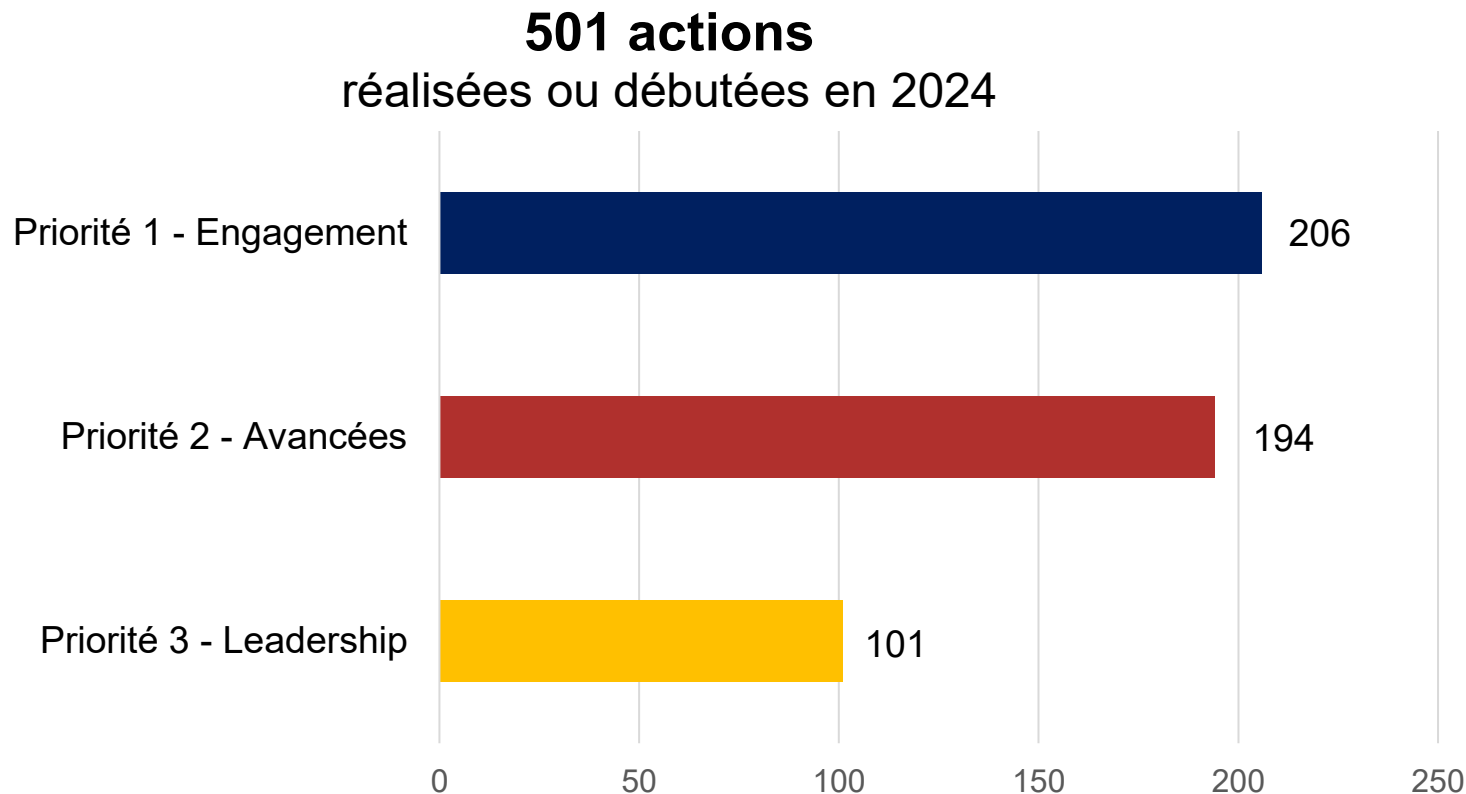
Les données utilisées pour produire le bilan proviennent des plans de travail des unités d'affaires de la Ville (services, arrondissements et bureaux). Elles incluent :

- Les actions des unités d'affaires et leur niveau d'avancement
- Le bilan des réalisations de l'année précédente
- Des informations demandées à toutes les unités d'affaires pour mesurer la progression globale

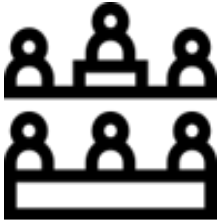
Analyse et résultats

Les données ont été récoltées entre le 7 février et le 31 mars 2025. Les indicateurs de suivi du plan ne sont pas encore accompagnés de cibles, ce qui limite la mesure de la progression globale. **Les données 2024 misent donc davantage sur la présentation des réalisations.**

Aperçu global des réalisations, par priorité



Priorité 1 – Engagement



1.1 Gouvernance – La prise en compte de l’AU à la Ville de Montréal repose sur une gouvernance solide, décisionnelle et concertée, soutenue par un engagement de l’ensemble des unités d’affaires, et des instances consultatives et décisionnelles.



1.2 Données – La Ville dispose des données liées à l’AU, aux besoins et problématiques qui y sont rattachés ainsi qu’aux solutions potentielles.



1.3 Compétences – Les compétences du personnel municipal et des personnes élues sont renforcées par la formation, le développement d’outils pratiques et le partage d’expertise.



Résultat 1.1 – Gouvernance

Mesure de progression :

91%

91% des unités d'affaires s'engagent sur les 9 résultats attendus et disposent d'un plan de travail AU

26

26 unités d'affaires ont révisé les rôles et responsabilités associés à l'AU

64%

64% des unités d'affaires ont réalisé leur bilan et mis à jour leur plan dans les délais demandés

66 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Annonce du transfert du suivi du Plan AU à la **direction générale** pour en assurer la transversalité et lutter contre le capacitisme dans toutes les sphères d'action de la Ville
- ✓ Conception et déploiement d'une nouvelle **trousse** de planification en AU qui a permis à l'ensemble des unités d'affaires de s'engager sur **tous les résultats attendus** du Plan AU 2024-2030



Résultat 1.2 – Données

Mesure de progression :

18

18 unités d'affaires ont recueilli des données sur les besoins et enjeux en AU

21

21 bâtiments ou installations extérieures ont été évalués en matière d'accessibilité en 2024

83

83 évaluations de l'accessibilité des services, activités ou outils de communication ont été réalisées

64 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Analyse de **1 132 commerces** de rez-de-chaussée pour évaluer le potentiel d'amélioration de leur accessibilité
- ✓ Réalisation d'un projet de **recherche** sur la délimitation tactile des corridors de marche dans les aménagements de plain-pied
- ✓ Mises en place d'initiatives pour permettre à la population et au personnel de transmettre des **plaintes, questions et suggestions** liées à l'AU (courriel dédié, page web, etc.)



Résultat 1.3 – Compétences

Mesure de progression :

12

12 unités d'affaires ont inclus l'AU dans leur plan de formation

22

22 projets de renforcement des capacités du personnel municipal en AU ont été financés

76 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Organisation de **formations** en AU pour améliorer les compétences du personnel municipal (accessibilité aux abords des chantiers, accueil de personnes avec limitations fonctionnelles, communications accessibles, etc.)
- ✓ **Développement et diffusion d'outils** pour améliorer l'accessibilité des services et infrastructures municipales (boîte à outils sur la dyslexie et les troubles de lecture, outils pour des activités et expositions accessibles aux musées d'Espace pour la vie, liste de vérification AU pour l'aménagement de rue, etc.)

Priorité 2 – Avancées



2.1 Information – La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, est informée de l'ensemble des opportunités, espaces et services offerts par la Ville.



2.2 Accès – L'accessibilité des bâtiments, installations extérieures, aménagements urbains, programmes et services est améliorée pour en permettre l'utilisation autonome et spontanée, tout au long de l'année.



2.3 Sécurité – La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, se sent en tout temps en sécurité physique et psychologique.



Résultat 2.1 – Information

Mesure de progression :

22%

22% des lieux listés sur montreal.ca avaient au moins une information disponible sur leur accessibilité en date du 31 décembre 2024

10

10 services et arrondissements ont débuté la mise à jour des [fiches lieux](#) sur montreal.ca

59 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Développement d'outils de communication accessibles permettant de favoriser la participation citoyenne dans le cadre du **budget participatif**
- ✓ Déploiement d'initiatives de **communications accessibles** dans 9 unités d'affaires (utilisation de pictogrammes, langage clair et facile à comprendre, diversification des formats de publications, etc.)



Résultat 2.2 – Accès

Mesure de progression :

63

63 bâtiments et espaces publics ont fait l'objet de travaux d'accessibilité

21

21 unités d'affaires ont réalisé des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et espaces publics

104 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Ajout de 1 784 documents en gros caractères, de 5 342 livres audionumériques et de 35 826 livres numériques dans les **collections des bibliothèques**
- ✓ Création d'une collection de livres pour enfants neurodivergents à la bibliothèque Mercier
- ✓ Développement de **trousses sensorielles** dans les 5 musées d'Espace pour la vie
- ✓ Organisation de 16 activités accessibles dans les **parcs natures et les grands parcs**, en partenariat avec des organismes spécialisés



Résultat 2.3 – Sécurité

Mesures de progression :

400

400 débarcadères pour les personnes handicapées ont bénéficié de contrats spécifiques de déneigement

200 000\$

200 000 \$ consacré à l'optimisation du déneigement des débarcadères

31 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Implantation d'un système de **priorisation de la réponse aux plaintes** concernant le déneigement
- ✓ Modification de la réglementation à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour assurer l'aménagement de détours accessibles universellement lors de travaux
- ✓ Réalisation de travaux d'**aménagement piétonniers** permettant d'améliorer l'accessibilité dans 9 arrondissements

Priorité 3 – Leadership



3.1 Influence – La Ville de Montréal développe la prise de conscience et le passage à l'action par la promotion de l'AU, la concertation et le rehaussement des exigences auprès de ses partenaires.



3.2 Représentation – La Ville de Montréal représente la diversité capacitaire au sein du personnel municipal et de son administration, elle propose un environnement de travail inclusif et l'accès équitable aux opportunités de développement professionnel.



3.3 Participation – La population montréalaise, quelles que soient ses capacités, participe à la prise de décision et à l'amélioration des pratiques municipales en accessibilité universelle.



Résultat 3.1 – Influence

Mesure de progression :

75%

75% des unités d'affaires qui ont répondu au bilan ont réalisé des activités de sensibilisation auprès des acteurs du territoire en 2024

7,8 M\$

7,8 M\$ investis pour l'adaptation de domiciles

42 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ **Bonification du Programme d'aide à l'accessibilité des commerces** pour favoriser l'accès : financement des travaux passe de 15 000 \$ à 40 000 \$ et augmentation des travaux admissibles
- ✓ Déploiement d'une **grande campagne de sensibilisation** auprès du personnel municipal pour lutter contre les préjugés, dont ceux à l'encontre des personnes en situation de handicap
- ✓ Ajout d'**activités de sensibilisation** à l'AU et au capacisme dans la programmation culturelle et l'offre d'activités en arrondissement



Résultat 3.2 – Représentation

Mesure de progression :

0,81%

0,81% du personnel municipal s'identifie comme une personne handicapée en 2024

1,08%

1,08% du personnel municipal nouvellement embauché s'identifie comme une personne handicapée

0,54%

Taux d'embauche des personnes qui se sont déclarées «personne handicapée»

1,20%

Taux d'embauche des personnes qui ne se sont pas déclarées «personne handicapée»

36 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Mise en place d'un **soutien-conseil** aux gestionnaires, aux ressources humaines et aux membres du personnel en situation de handicap
- ✓ Développement de **partenariats** avec des organismes en employabilité de personnes ayant des limitations fonctionnelles par 3 unités d'affaires



Résultat 3.3 - Participation

Mesure de progression :

Les données seront récoltées en 2025

23 actions réalisées ou débutées en 2024

Quelques exemples :

- ✓ Déploiement d'initiatives pour favoriser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les **instances et activités de démocratie municipale** (ex : halte-garderie, priorisation des personnes ayant des limitations fonctionnelles lors des périodes de questions en présentiel, documents en plusieurs formats, etc.)
- ✓ Organisation de **séances de conseil d'arrondissement plus accessibles** à l'extérieur de la salle du conseil dans 2 arrondissements

4. Mise à jour 2025



Cadre de mesure de la progression

- En 2025, les **données de base** seront collectées pour les 11 indicateurs restants
- À partir de l'ensemble des données de base, des **cibles** seront établies pour chacun des 31 indicateurs, à compter de 2025-2026
- À l'aide des cibles, la **mesure de la progression** se fera graduellement à compter de 2025

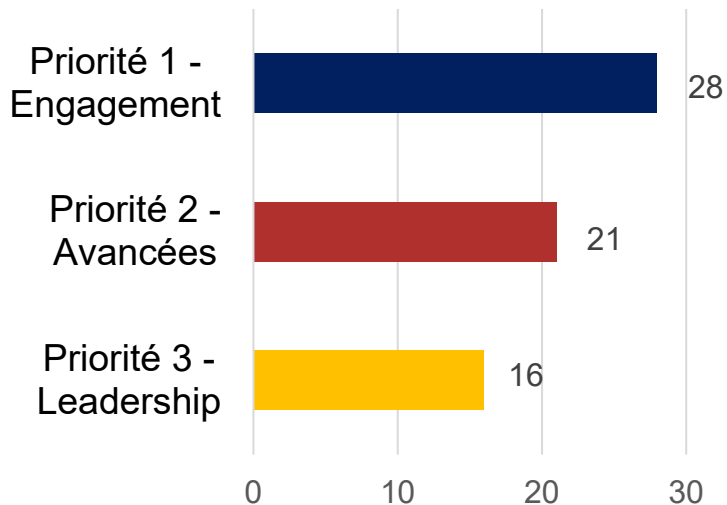
Le contenu détaillé est présenté à l'Annexe A – Mise à jour des indicateurs

Actions suivies en 2025

65 actions suivies en 2025

Quelques exemples :

- ✓ Réviser et harmoniser la procédure d'obtention d'un débarcadère
- ✓ Produire une politique d'accessibilité universelle des services numériques de la Ville
- ✓ Créer une section « Mon Espace pour la vie accessible » sur le site web d'Espace pour la vie Montréal
- ✓ Modifier le règlement sur l'occupation du domaine public pour améliorer l'accessibilité des terrasses pour deux arrondissements



La liste complète des actions suivies en 2025 est présentée à l'Annexe B

5. Conclusion



Constats et recommandations

L'année 2024 a été marquée par :

- La fin du **Chantier AU** qui a mené au Plan municipal AU 2024-2030
 - ✓ Une **mobilisation sans précédent** sur l'AU
 - ✓ Une **vision** qui fait converger les moyens vers un objectif commun
 - ✓ L'**engagement** de toutes les unités d'affaires sur tous les résultats attendus
 - ✓ De nouveaux outils pour suivre, mesurer et communiquer les **avancées**
- Un **changement de gouvernance** incluant :
 - ✓ Des ressources (gestionnaires, professionnelles) dédiées au Plan municipal en AU pour chaque unité d'affaires
 - ✓ Le transfert du suivi du Plan municipal en AU sous la Direction générale, au nouveau Bureau des commissaires
- Des **réalisations concrètes** sur le terrain (ex : déneigement des débarcadères, accessibilité des commerces, etc.)

Constats et recommandations (suite)

Défis notés en 2024

Propositions 2025

La capacité à mener des actions concrètes est actuellement limitée par un manque de données, de connaissances et de compréhension de l'AU

Augmenter les activités et outils de formation est nécessaire pour la mise en œuvre globale des plans de travail AU

Les moyens ne manquent pas (plus de 2 200 actions), mais présence d'un risque d'égarement par rapport aux impacts recherchés

Finaliser le cadre de mesure des avancées et fixer les cibles, pour assurer un suivi en continu et demeurer agile sur le choix des actions à suivre

Les travaux du Chantier AU et les actions menées pour développer le Plan municipal en AU ont surtout touché l'interne de la Ville jusqu'à maintenant

Communiquer sur les avancées internes à la Ville et assurer un équilibre entre les avancées à l'interne de la Ville et la réalisation de mesures concrètes qui répondent aux besoins de la population

La mobilisation interne entourant le développement du Plan municipal 2024-2030 a nécessité des ressources importantes et un accompagnement soutenu

Maintenir la mobilisation et l'engagement sur tous les résultats attendus à travers le suivi et la mise en œuvre du Plan

6. Échanges et questions



Annexes

A. Mise à jour des indicateurs de suivi

B. Liste des actions suivies en 2025

